



Numéro d'identification à la Régie :	NIR011		
Nom de l'entité visée :	Hydro-Québec Distribution		
Acronyme de l'entité visée :	HQD		
Portée des normes de fiabilité :	Normes liées à l'exploitation et à la planification		
Processus de surveillance de la conformité :	Audit de conformité		
Distribution :	Version publique. Les informations non publiques ont été retirées, y compris les informations privilégiées.		
Entité régionale :	Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC)		
Date de la réunion d'ouverture :	2 mai 2018	Date de la réunion de clôture :	21 août 2018
Date du rapport :	21 mars 2019	Année IP :	2018
Non-conformité possible :	Aucune (zéro)		
Juridiction :	Québec (Canada)		

Table des matières

I. Sommaire	1
II. Processus d’audit de conformité	2
Objectifs	2
Portée.....	2
Programme interne de conformité.....	2
Confidentialité et conflits d’intérêts	2
Méthodologie.....	3
Profil de l’entreprise	3
III. Résultats de l’audit de conformité.....	5
Observations positives	5
IV. Culture de conformité.....	6
Coordonnées du Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC).....	6
Annexe 1.....	7
Participants à l’audit de conformité	7

I. Sommaire

Northeast Power Coordinating Council Inc. (le NPCC) a effectué un audit de conformité visant les normes de fiabilité liées à l'exploitation et à la planification de Hydro-Québec Distribution (HQD) (NIR-011), du 2 mai 2018 au 21 août 2018.

Au moment de l'audit de conformité, HQD était inscrite comme *distributeur (DP)*, *planificateur des ressources (RP)* et *responsable de l'approvisionnement (LSE)*.

Le *coordonnateur de la fiabilité (RC)*, *responsable de l'équilibrage (BA)* et *exploitant de réseau de transport (TOP)* pour HQD est Hydro-Québec - Contrôle des mouvements d'énergie (une direction de HQT) (HQCMÉ). Le *responsable de la planification (PA)*, et *planificateur de réseau de transport (TP)* pour HQD est Hydro-Québec TransÉnergie.

L'équipe de l'audit de conformité (L'Équipe) a évalué la conformité de HQD à sept (7) normes et à douze (12) exigences du Plan d'action du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (PSCAQ) pour l'année civile 2018 (Plan d'action pour l'année civile 2018). L'Équipe a évalué la conformité aux normes de fiabilité de la NERC pour les périodes suivantes :

Fonctions visées	Normes de fiabilité	Exigences	Période d'audit applicable
DP/RP/LSE	COM-002-4	E3, E6	1 ^{er} janvier 2018 au 3 juillet 2018
	IRO-001-4	E2	1 ^{er} juillet 2017 au 3 juillet 2018
	MOD-032-1	E2	1 ^{er} janvier 2018 au 3 juillet 2018
	PRC-004-5(i)	E1, E5	2 avril 2017 au 3 juillet 2018
	PRC-005-2	E1, E3, E4, E5	1 ^{er} janvier 2017 au 3 juillet 2018
	TOP-001-3	E3	1 ^{er} juillet 2017 au 3 juillet 2018
	TOP-003-3	E5	1 ^{er} juillet 2017 au 3 juillet 2018

HQD a soumis la preuve afin que l'Équipe évalue la conformité de HQD aux exigences. L'Équipe a examiné et analysé toute la preuve fournie afin d'évaluer la conformité aux normes de fiabilité comprises dans la portée de l'audit.

Selon la preuve fournie, aucun constat de non-conformité n'a été fait en lien avec les 2 normes de fiabilité et les 2 exigences applicables à HQD à ce moment (pour les normes non applicables se référer à la section III. Résultats de l'audit de conformité). L'Équipe n'a formulé qu'une (1) recommandation à HQD.

Aucun plan de redressement n'a été examiné puisqu'aucun plan de redressement n'était en cours pendant la période de l'audit.

Le responsable de l'équipe d'audit de conformité certifie que l'Équipe s'est conformée à toutes les exigences applicables des règles de procédure de la NERC, du PSCAQ et de l'Entente concernant la mise en œuvre du programme de la surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec du 24 septembre 2014 (l'Entente de 2014).

II. Processus d'audit de conformité

Les étapes du processus d'audit de conformité sont détaillées dans le PSCAQ. Le NPCC, lors de la mise en œuvre du PSCAQ, se conforme aux normes d'audit du gouvernement des États-Unis généralement reconnues (GAGAS) et à d'autres pratiques reconnues en matière d'audit.

Objectifs

Toutes les entités visées sont soumises à des évaluations de la conformité à l'ensemble des normes de fiabilité applicables aux fonctions pour lesquelles l'entité est enregistrée. Les objectifs de l'audit de conformité sont les suivants :

- Donner l'assurance raisonnable de la conformité aux exigences des normes de fiabilité comprises dans la portée de l'audit ;
- Examiner la conformité aux normes de fiabilité comprises dans la portée de l'audit ;
- Examiner la preuve visant les déclarations de non-conformité et les déclarations sur la conformité antérieures ;
- Examiner le programme et la culture de conformité de HQD.

Portée

La portée de cet Audit de conformité prenait en compte les normes de fiabilité du Plan d'action pour l'année civile 2018.

Les normes de fiabilité et les exigences visées par la portée de cet audit de conformité sont présentées au **tableau 2** ci-dessous. Audit de conformité

Tableau 2 : Portée de l'Audit de conformité		
Fonctions visées	Normes	Exigence(s)
DP, RP, LSE	COM-002-4	E3, E6
	IRO-001-4	E2
	MOD-032-1	E2
	PRC-004-5(i)	E1, E5
	PRC-005-2	E1, E3, E4, E5
	TOP-001-3	E5
	TOP-003-3	E5

L'équipe n'a pas étendu la portée de l'audit de conformité au-delà de ce qui était établi dans l'avis d'audit.

Programme interne de conformité

Le programme de conformité interne de HQD a été évalué dans le cadre de l'audit de conformité.

Confidentialité et conflits d'intérêts

Les dispositions relatives à la confidentialité et aux conflits d'intérêts de l'Équipe sont décrites dans le PSCAQ et dans l'Entente de 2014. HQD a été informée des obligations et responsabilités du NPCC prévues dans le PSCAQ et dans l'Entente de 2014. Les antécédents professionnels de chaque membre de l'Équipe ont été fournis à HQD, qui a ainsi eu l'occasion de s'opposer à la participation d'un des membres de l'Équipe en invoquant un possible conflit

d'intérêts ou autres circonstances qui pourraient aller à l'encontre de l'exercice impartial de ses fonctions. Aucune opposition n'a été soumise dans les délais prévues à cet effet selon le PSCAQ et HQD a accepté la participation de tous les membres de l'Équipe. HQD n'a refusé ni restreint l'accès à ses installations à aucun des membres de l'Équipe.

Méthodologie

Le manuel de surveillance de la conformité et d'application des normes de l'Electric Reliability Organization (ERO) documente les processus actuels de l'entreprise ERO utilisés pour évaluer la conformité d'une entité visée aux normes de fiabilité de la NERC. Bien que l'entreprise ne soit pas tenue d'effectuer d'activités de surveillance de la conformité qui soient nécessairement en accord avec les normes GAGAS et à d'autres pratiques généralement reconnues en matière d'audit, le NPCC s'en sert comme cadre de travail pour réaliser les activités de surveillance de la conformité du PSCAQ et reconnaît que ces normes fournissent des renseignements utilisés à des fins de surveillance, d'imputabilité, de transparence et d'amélioration des processus.

Au début de l'audit de conformité, le NPCC a fourni à HQD une trousse d'avis d'audit de conformité. HQD a fourni les pièces justificatives dans les délais requis ou convenus avec le NPCC. L'Équipe a examiné la preuve soumise par HQD et a évalué la conformité aux exigences des normes de fiabilité comprises dans la portée de l'audit. De la preuve supplémentaire pouvait être soumise jusqu'à la date d'échéance convenue, avant la réunion de clôture. Après cette date, seuls les renseignements ou les données jugés pertinents au contenu du rapport ou aux conclusions pouvaient être soumis avec l'accord du responsable de l'équipe d'audit.

Pendant l'audit, l'Équipe a examiné les pièces justificatives fournies par HQD et a demandé des preuves supplémentaires. Elle a également recherché des précisions auprès des experts en la matière. La preuve soumise sous forme de politiques, procédures, courriels, études, fiches de données, etc., a été validée, corroborée et vérifiée afin d'assurer l'exactitude des données, le cas échéant. Lorsqu'il était possible d'appliquer la méthode d'échantillonnage à l'exigence d'une norme, l'échantillon était déterminé selon une méthodologie statistique et en employant le jugement professionnel.

Les résultats reposent sur les faits et les documents examinés, sur la connaissance du Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le Registre) par l'Équipe, les normes de fiabilité de la NERC et le jugement professionnel. L'Équipe est parvenue à un consensus afin d'établir l'ensemble des conclusions.

Profil de l'entreprise

Hydro-Québec produit, transporte et distribue de l'électricité. Chacune de ses activités est assurée par une filiale distincte de l'entreprise. Hydro-Québec Production (HQP) produit de l'électricité qu'elle vend sur les marchés intérieurs et extérieurs. Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) exploite l'un des plus gros réseaux de transport en Amérique du Nord pour desservir ses clients au Québec et à l'extérieur. Hydro-Québec Distribution (HQD) exploite le réseau de distribution qui assure à la population québécoise un approvisionnement fiable en électricité. Elle encourage également ses clients à utiliser l'électricité de manière efficace.

Hydro-Québec Distribution (HQD) ne possède aucune installation de transport. Le réseau de transport du Québec fonctionne à 44 kV et plus; HQD approvisionne toute la province de Québec au moyen d'un réseau de distribution exploité à des tensions de 25 kV et 12 kV. HQD ne possède et n'exploite aucune installation classée *réseau de transport principal* (RTP). HQD n'est interconnectée à aucun autre réseau de transport étant donné qu'elle ne possède pas d'installations classées RTP.

En tant que distributeur (DP), responsable de l'approvisionnement (LSE) et planificateur des ressources (RP), HQD fournit à HQT toute l'information demandée pour garantir la fiabilité du RTP. En tant que *distributeur*, HQD n'assume aucune responsabilité en temps réel en ce qui a trait à la fiabilité du RTP et ne reçoit aucune instruction en temps réel de son *exploitant de réseau de transport* ou de son *coordonnateur de la fiabilité*. HQD n'exploite pas de centre de contrôle. Au Québec, la demande de pointe survient en hiver et la prévision se situe autour de 38 000 MW.

III. Résultats de l'audit de conformité

Dans le cadre de cet audit de conformité, TOP-003-3, R5 et MOD-032-1, R2 sont applicables à HQD, et ont été examinés pour évaluer la conformité de HQD aux deux normes et aux deux exigences. Selon les résultats de cet audit de conformité, aucune constat de non-conformité n'a été fait pour ces 2 normes et 2 exigences.

HQD avait soumis une déclaration de non-conformité pour une situation possible de non-conformité à la norme TOP-003-3, E5. L'Équipe a examiné les faits et les circonstances en lien avec cette déclaration de non-conformité et a déterminé que, dans cette situation, il ne s'agissait pas d'un non-respect de la norme de fiabilité.

Normes de fiabilité et exigences non applicables

Les autres normes (5) et exigences (10) ne s'appliquent pas à HQD, pour les raisons suivantes :

1. **PRC-004-5(i) (E1, E5), PRC-005-2 (E1, E3, E4 et E5)** - HQD ne possède aucune installation telle que définie à la section 4.2 de la norme.
2. **COM-002-4 (E3 et E6), IRO-001-4 (E2) et TOP-001-3 (E3)** – Les activités et responsabilités décrites dans ces normes ne sont pas du ressort de HQD, mais de HQT, qui agit dans ce cas comme *distributeur* (DP) en vertu d'une entente conclue entre les deux entités.

Observations positives

L'équipe a décelé une (1) observation positive et en a informé HQD. Les détails particuliers de chaque observation positive sont décrits ci-après.

1. HQD a fait preuve d'un engagement positif en matière de conformité en fournissant une documentation exhaustive et bien structurée au NPCC pendant l'audit.

IV. Culture de conformité

Commentaires concernant la culture de conformité chez HQD : L'Équipe a effectué une évaluation de la culture de conformité à HQD parallèlement au processus d'audit de conformité. L'évaluation a été réalisée en examinant les réponses recueillies pendant l'audit. L'équipe de vérification a identifié deux facteurs que HQD démontre, qui caractérisent un programme de conformité vigoureux et efficace:

- l'engagement actif et le leadership de la part de la haute direction;
- la détection rapide des anomalies, cessation des manquements et déclaration d'une non-conformité possible.

Coordonnées du Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC)

Toute question concernant ce rapport d'audit de conformité doit être adressée à :

Northeast Power Coordinating Council, Inc. (NPCC)
1040 Avenue of the Americas
10th Floor
New York, NY 10018-3703

Au nom du NPCC, ce rapport a été préparé et révisé par :

Chef de l'équipe d'audit de conformité	Date
John Muir	28 septembre 2018
Représentant de la direction	Date
Salvatore Buffamante	28 septembre 2018

Annexe 1

Participants à l'audit de conformité

La liste suivante énumère tout le personnel de l'Équipe et de HQD qui participait directement aux réunions et aux entrevues.

Tableau 3 : Équipe de l'audit de conformité		
Rôle	Titre	Entité
Responsable de l'équipe d'audit de conformité	Directeur Surveillance de la conformité	NPCC
Membre d'équipe	Vérificateur	NPCC
Membre d'équipe	Vérificateur	NPCC
Membre d'équipe	Traducteur	NPCC

Tableau 4 : Participants de HQD	
Titre	Entité
Conseillère - Approvisionnement en énergie	Hydro-Québec Distribution
Chef - Planification et fiabilité	Hydro-Québec Distribution